



Société Anonyme au capital Social de
40.000 euros
Siège Social : 93, rue de Provence
75009 Paris
390 913 010 RCS Paris

(la « Société »)

**AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES
DE LA FILIERE EMBALLAGES MENAGERS ET PAPIERS
GRAPHIQUES DU 29 NOVEMBRE 2024**

Ordre du jour

1. *Présentation pour avis* des modalités relatives au soutien à l'investissement ;
2. *Présentation pour information* du suivi de la performance de la collecte des déchets issus de la consommation nomade hors périmètre des collectivités.



I. Registre de présence

Le 29 novembre 2024 à 10h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers papiers graphiques (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence via l'application Teams, sur convocation du Directeur Général de la Société, en date du vendredi 15 novembre 2024, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers et papiers graphiques d'Adelphe :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Magali FILHUE, titulaire, représentante de Brasseurs de France *a reçu pouvoir* de la représentante de la Fédération des Entreprises de Boulangerie (FEB).

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Mme Lise OLSINA, suppléante, représentante de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME).

Au titre du collège des collectivités territoriales :

- Mme Sylviane OBERLE, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF);
- M. Bertand BOHAIN, titulaire, représentant du Cercle National du Recyclage (CNR).

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement :

- Mme Bénédicte KJAER KAHLAT, titulaire, représentante de Zéro Waste France (ZWF).

Est absent :

Au titre du collège des producteurs :

- La représentante des Entreprises du Médicament (LEEM) ;
- La représentante de la Fédération des Entreprises de la Boulangerie (FEB) *a donné pouvoir* à la représentante de Brasseurs de France.

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Le représentant de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;
- Le représentant d'Alliance Recyclage ;
- Le représentant de la Confédération des Métiers de l'Environnement (CME).

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs :

- La représentante de Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) ;
- La représentante de France Nature Environnement (FNE).



Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Marc Gazave, Censeur d'Etat ;
- Nadia Izem, Responsable du contrôle interne, Citeo ;
- Erwan Joubert, Directeur pilotage et programmation, Citeo ;
- Antoine Julien, Directeur collecte déchets abandonnés, Citeo ;
- Géraldine Guiot, Responsable déploiement collecte hors foyer ;
- Clara Seligmann, Directrice des Affaires Institutionnelles, Citeo ;
- Clémence Defouloy, Chargée de mission Affaires réglementaires et Concertation, Citeo ;
- Dominique Arnaudon, Chargée de mission Affaires réglementaires et Concertation, Citeo.

En l'absence de Véronique Fabien-Soulé, représentante de Fédération des Entreprises de la Boulangerie (FEB), la séance est exclusivement présidée par Virginie d'Enfert, représentante de la Fédération Hygiène et Entretien Responsable (FHER) (la « **Présidente** »).

Clémence Defouloy est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

En présence du quorum requis par le règlement intérieur, les Comités ont valablement délibéré sur le projet soumis à leurs avis.



II. Saisine pour avis

Présentation pour avis des modalités de soutien à l'investissement

La **Présidente** propose au Comité des Parties Prenantes de la filière emballages ménagers et papiers graphiques d'Adelphe d'approuver la proposition de **modalités de soutien à l'investissement**.

Comité Parties Prenantes Adelphe - Résultat du vote :

Collège des producteurs :

- Brasseurs de France : **Avis favorable**
- Fédération des Entreprises de la Boulangerie : **Avis favorable**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Confédération des Métiers de l'Environnement : **Avis favorable**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable**

Collège des associations de protection de l'environnement :

- Zero Waste France : **Avis favorable**

Avec six (6) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité approuve à l'unanimité des présents les modalités de soutien à l'investissement.

En application du règlement intérieur du Comité des Parties Prenantes, les membres du Comité avaient la possibilité de compléter leur vote par la transmission d'éléments écrits jusqu'à trois jours ouvrés après la réunion.

La Société déclare n'avoir reçu aucun avis circonstancié dans le délai de trois jours ouvrés suivant la réunion.

Présidente du Comité des Parties Prenantes Adelphe

Véronique Fabien-Soulé,
Fédération des Entreprises de Boulangerie

Véronique Fabien-Soulé

**Scrutateur – Comité Parties
Prenantes Adelphe**

Bertrand Bohain, Cercle National
du Recyclage

B Bohain